

CCR, GROUPE PUBLIC ET RÉASSUREUR INTERNATIONAL

RAPPORT ESG CLIMAT 2019



GROUPE
CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE





Bertrand Labilloy
Directeur général



Laurent Montador
Directeur général adjoint

Le groupe CCR réaffirme en 2019 la poursuite de l'intégration progressive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, en tant qu'investisseur avisé et responsable mais aussi en tant que réassureur et véritable architecte de la gestion des risques, en cohérence avec ses missions et le sens recherché par son actionnaire, ses clients, ses dirigeants et ses collaborateurs.

La réassurance publique des catastrophes naturelles a été mise en place en 1982 face à la fréquence et à l'intensité des phénomènes météorologiques qui devenaient difficilement assurables par le marché. Grâce à un partenariat entre la réassurance publique et les sociétés d'assurance, ces risques sont couverts de manière solidaire entre les assurés les plus exposés et ceux qui le sont moins et entre les territoires de la métropole et les départements et régions d'outre-mer. CCR et les assureurs savent de mieux en mieux estimer les impacts, même si l'on doit rester modeste en ces matières. CCR développe ainsi continuellement ses activités de recherche et de développement et intègre désormais des modèles, construits notamment avec Météo-France et d'autres partenaires, qui permettent de mesurer les impacts du réchauffement climatique d'ici 2050 selon les scénarios du GIEC.

C'est dire si les principes d'une gestion responsable de l'environnement et des équilibres sociaux font partie de la mission et des travaux de CCR tant au passif qu'à l'actif de son bilan.

L'objet de ce rapport consiste à décrire la manière dont CCR traduit ces préoccupations dans la gestion de son portefeuille d'actifs financiers et immobiliers par l'intégration progressive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa politique d'investissement.

En 2019, CCR a réalisé un effort de formalisation et de refonte de ses outils de reporting en la matière grâce aux travaux d'un groupe rassemblant plusieurs membres du comité exécutif et de la direction des investissements. Le niveau de granularité a augmenté et une mise en cohérence avec les objectifs de développement durable a été réalisée. Ces travaux se poursuivent en 2020 avec l'adoption de la raison d'être de CCR et avec l'introduction de nouveaux outils de mesure.

En 2020 enfin et dans les circonstances difficiles du confinement et de l'épidémie de coronavirus, CCR a mis en œuvre sous l'égide du gouvernement et en coopération avec la FFA un régime de réassurance publique des risques liés aux activités d'assurance-crédit afin de soutenir l'activité des PME et des ETI situées sur le territoire français. Ce projet, réalisé en un temps record, contribue à la résilience de l'économie nationale et s'inscrit dans la dimension sociale ou sociétale des critères ESG.

Dans le domaine de la recherche, le réchauffement climatique et l'intensification des catastrophes naturelles rendent d'autant plus pertinente l'expertise que le groupe a su développer, notamment grâce à la modélisation des risques, et en premier lieu des risques naturels, mais aussi des risques liés à l'agriculture ou au terrorisme. Son champ d'expertise s'étend progressivement sur des risques à contagion, comme le cyber ou l'influenza et la pandémie et à l'optimisation des phases de gestion de crise et de retour à une « normale » parfois différente de la précédente.

L'utilisation étendue de ses expertises dans le domaine du financement de la nécessaire transition énergétique ou dans l'accompagnement à l'adaptation et au renforcement de la prévention des risques, notamment au service des collectivités locales, est à cet égard tout à fait remarquable.

Le dispositif décrit dans le présent rapport constitue donc, pour l'actif du bilan, la partie d'un ensemble plus vaste. Il reflète également le stade actuel des métriques. Les efforts entrepris se poursuivront en cohérence avec les lignes directrices de l'action de gouvernement et des autorités prudentielles.

Bertrand Labilloy
Directeur général

Laurent Montador
Directeur général adjoint

SOMMAIRE GÉNÉRAL

1.CCR, UN GROUPE RESPONSABLE	4
1.1 Présentation du groupe CCR	5
1.2 Raison d'être de CCR	5
1.3 La stratégie responsable du Groupe CCR	6

2.L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DANS LE GROUPE CCR	7
2.1 Gouvernance de la politique d'investissement responsable	8
2.2 Charte d'investissement responsable	9

3.POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU GROUPE CCR	13
3.1 Structure du portefeuille et périmètre d'analyse	16
3.2 Climat : prévention du risque de transition et adaptation au risque physique	18
3.3 Enjeux ESG : accompagnement de la transition sociétale	24
3.4 Politique d'engagement responsable du groupe CCR	27
3.5 Politique d'investissement responsable en gestion immobilière	28

4.ENGAGEMENTS RSE DU GROUPE CCR	31
4.1 Recherche sur le climat et partenariats	32
4.2 Mécénat	32
4.3 Engagement du groupe CCR pour la diversité et l'accompagnement du handicap	33

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ITEMS DU DÉCRET D'APPLICATION ET SECTIONS DU RAPPORT	34
---	-----------

1

CCR, UN GROUPE RESPONSABLE

1.1	PRÉSENTATION DU GROUPE CCR	5
1.2	RAISON D'ÊTRE DE CCR	5
1.3	LA STRATÉGIE RESPONSABLE DU GROUPE CCR	6

1.1 PRÉSENTATION DU GROUPE CCR

CCR, groupe de réassurance détenu par l'État, fait partie des 25 premiers acteurs internationaux de la réassurance. Le Groupe comprend deux entités :

- la Caisse Centrale de Réassurance (CCR) qui propose au marché français, dans le cadre du dispositif « Cat Nat » avec la garantie de l'État et dans l'intérêt général, des couvertures contre les catastrophes naturelles et les autres risques à caractère exceptionnel ;
- sa filiale, CCR Re, qui réassure les branches Vie, Non-Vie et Spécialités en France et dans 80 pays à l'international.

Groupe responsable et engagé, CCR place les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux au cœur de ses activités et de ses réflexions.

1.2 RAISON D'ÊTRE DE CCR

Les missions conférées à CCR sont anciennes pour certaines d'entre elles, notamment la réassurance des risques exceptionnels de transports en temps de guerre ou de troubles dont l'origine remonte à l'ordonnance sur la Marine de 1681 et au Code de commerce. Ces missions définies par la loi¹ ont été élargies aux risques nucléaires, aux risques d'attentats et d'actes terroristes et surtout aux risques de catastrophes naturelles.

Dans le cas de ce régime d'indemnisation, les principes de solidarité nationale et d'égalité sont affirmés par le 12^{ème} alinéa du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 :

« ... La Nation proclame la solidarité et l'égalité de tous les Français devant les charges qui résultent des calamités nationales. »

CCR se distingue ainsi des entreprises concurrentielles en ce qu'elle est instituée par la loi pour exécuter des missions qui lui sont confiées par l'État dans l'intérêt général.

Si l'atteinte d'objectifs de performance exprimés en termes économiques et prudentiels constitue une incitation permanente à une gestion avisée de ses opérations, la recherche de la maximisation du profit, dans le cadre réglementaire et prudentiel applicable aux sociétés de réassurance, reste subordonnée à la poursuite de l'intérêt général.

C'est en vertu du principe de solidarité nationale face à certains événements :

- à caractère exceptionnel ou catastrophique, d'une intensité ou d'une nature hors du commun, qu'ils résultent d'une origine naturelle ou du fait de l'homme,
- qui ne peuvent être couverts par des solutions de marché dans les conditions recherchées par la puissance publique,
- qui appellent des dispositifs spécifiques de recherche, de gestion et de couverture de risques...
... que l'État a confié à CCR des missions particulières et qu'il lui accorde une garantie de nature elle-même exceptionnelle de par son caractère illimité, ses modalités de mise en jeu particulières et un régime dérogatoire au droit européen.

Dans le domaine de l'environnement, CCR informe et alerte les parties prenantes sur les impacts financiers prévisibles des risques naturels liés au réchauffement climatique et, de ce fait, promeut les actions de prévention les plus appropriées et se positionne comme un expert de référence.

C'est donc par l'exercice même de ses missions que CCR met en œuvre depuis de nombreuses années des politiques publiques favorables aux enjeux sociaux et environnementaux au service de la collectivité nationale.

C'est pourquoi CCR a adopté pour raison d'être la rédaction suivante :

“ Dans l'intérêt général, réassurer avec la garantie de l'État les risques résultant d'événements exceptionnels sur le territoire français, tels que les catastrophes naturelles, les attentats et actes terroristes ou les autres risques non assurables, et contribuer par ses activités de recherche et de conseil à l'étude des risques de toute nature, à leur prévention, à leur gestion et à leur couverture. ”

¹ / Cf. Code des assurances, art. L431-4, art. L431-5, art. L431-9 et L431-10.

1.3 LA STRATÉGIE RESPONSABLE DU GROUPE CCR

En lien avec les réflexions sur l'élaboration de la raison d'être de CCR, l'année 2019 a été l'occasion pour le groupe CCR de préciser sa stratégie d'investisseur responsable, en parallèle de la définition de sa politique d'investissement responsable.

Ce faisant, le groupe CCR a fait le choix de revenir à sa mission de réassureur qui place l'analyse et la prévision des risques au cœur de ses métiers.

Le groupe CCR offre des couvertures contre les catastrophes naturelles et les risques réputés non assurables, et par l'intermédiaire de sa filiale CCR Re une couverture multirisque à ses clients et ses partenaires. Le Groupe a ainsi développé une expertise de modélisation dans le cadre de travaux de recherche et de développement, en particulier sur les risques météorologiques et climatiques au service des réassurances publiques.

Le réchauffement climatique et l'intensification des catastrophes naturelles rend d'autant plus pertinentes l'expertise du Groupe et sa mission d'intérêt général au service des assurés et de ses partenaires tant pour la mission de réassurance publique que pour l'accompagnement au changement et le renforcement de la prévention des risques, notamment au service des collectivités locales.

Ainsi, les trois principes ci-dessous découlent des différentes activités du groupe CCR, et fondent sa stratégie d'investisseur responsable :

- **Principe de solidarité** : grâce au régime de réassurance publique, le groupe CCR donne accès aux entreprises et aux particuliers à une couverture abordable des risques d'événements exceptionnels et les fait bénéficier de remboursement en cas de sinistres ;
- **Prévention et réassurance du risque physique** : le groupe CCR est un acteur de référence dans le champ scientifique de l'étude et de la gestion du risque physique lié aux catastrophes naturelles et un intervenant multi-spécialiste des autres branches d'assurance ;
- **Accompagnement sociétal** : le Groupe CCR couvre les risques de catastrophes naturelles auxquels sont exposées les populations et maintient une offre d'assurance abordable dans les régions les plus exposées.

Dans ce contexte, ce sont les enjeux de prévention et d'adaptation au changement climatique, ainsi que l'accompagnement des populations, qui serviront de cadre à la politique d'investissement responsable du groupe CCR.

Ces principes dépassent les activités d'investissement et animent l'ensemble des équipes du groupe dans leurs initiatives. L'engagement du Groupe aux côtés d'Energy Observer, dont l'objectif est de transformer le transport maritime pour limiter l'ampleur du changement climatique, en constitue un exemple emblématique. D'autres initiatives sont décrites en partie 4 de ce rapport.

2

L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DANS LE GROUPE CCR

2.1	GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE	8
2.2	CHARTRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE	9

Si le groupe CCR réaffirme en 2019 de poursuivre l'intégration progressive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans une politique d'investissement initiée dès 2014², son ambition vise à renforcer ce cadre par la mise en cohérence de pratiques responsables dans la gestion de l'actif et du passif du bilan.

L'analyse des risques du passif a été ainsi intégrée dès l'origine de la réflexion. Naturellement les enjeux relatifs aux risques climatiques ont trouvé une place importante au cœur de la stratégie avec l'objectif par exemple de mesurer l'impact sur les investissements des risques physiques grâce à l'expertise de pointe développée en interne sur l'analyse des catastrophes naturelles.

Le groupe a formalisé une charte d'investissement responsable qui a vocation à définir les grands objectifs de la politique d'investissement responsable du groupe pour les prochaines années.

2.1 GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Le groupe CCR a pour objectif d'adopter les pratiques en matière de gouvernance les plus pertinentes par rapport à la réalisation de ses objectifs stratégiques et à une gestion des risques adaptée à ses différents métiers. Le risque climatique, en particulier, est l'objet d'études et d'actions à différents niveaux du groupe.

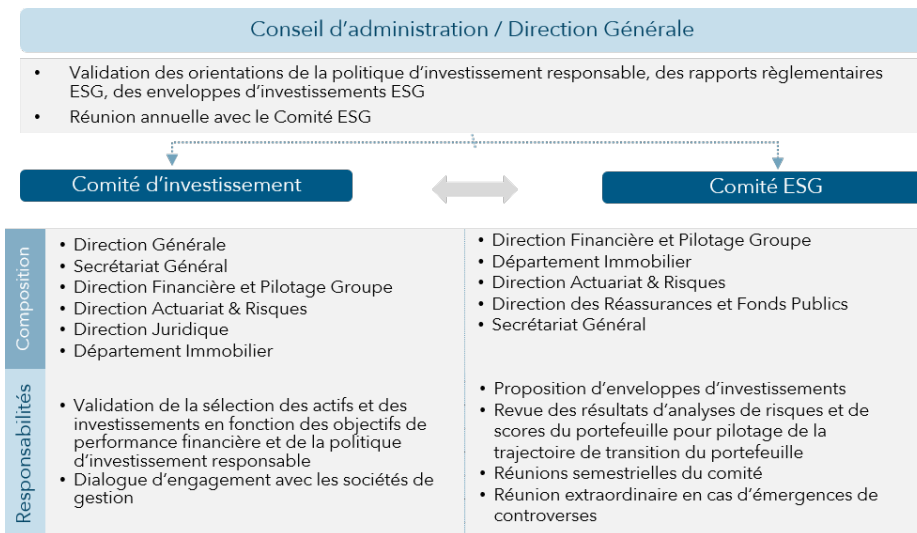
Sous l'impulsion de ses plus hautes instances de gouvernance, le groupe CCR a élaboré une politique d'investissement ESG dont l'ambition est de couvrir l'ensemble des investissements à l'horizon de 2025.

En 2019, un groupe de travail a été créé et a réuni la Direction des Investissements Financiers et Pilotage Groupe, le Département Immobilier, la Direction Actuariat & Risques, la Direction des Réassurances et Fonds Publics et le Secrétaire général, afin de formaliser une politique d'investissement responsable et de définir un modèle de gouvernance permettant de renforcer le suivi et l'intégration des enjeux climat et ESG dans la gestion des investissements.

Un comité ESG a ainsi été mis en place afin d'assurer le suivi du déploiement de cette politique. Le comité ESG est en charge de la revue des analyses de risques ESG et de la définition des programmes d'investissement responsable. Il rapporte au comité des investissements qui est chargé de la validation de la sélection des actifs en cohérence avec les objectifs de performance financière.

Ces deux entités rapporteront annuellement au conseil d'administration pour validation des orientations de la politique d'investissement responsable, des enveloppes dédiées aux programmes d'investissement et de la rédaction des rapports réglementaires concernant la thématique ESG.

Chacun des membres du comité ESG a participé à plusieurs forums et colloques sur le thème des investissements responsables et a bénéficié de formations à l'ISR par Novethic. Le comité ESG est attentif aux recommandations des régulateurs, un membre du comité étant responsable d'assurer une veille permanente sur l'évolution de la réglementation et la publication de nouvelles recommandations.



² / Au 31 décembre 2014, le portefeuille de green bonds s'élevait à 55 M€.

2.2 CHARTE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE




Le groupe CCR se dote d'une charte d'investissement qui repose principalement sur trois piliers, reflète de l'engagement du groupe pour le climat et les enjeux ESG de la transition énergétique, écologique et sociétale :

- **Pilier 1** : prévention du risque de transition,
- **Pilier 2** : adaptation au risque physique résultant du changement climatique,
- **Pilier 3** : accompagnement de la transition sociétale

Pour chacun de ces piliers, le groupe CCR a choisi de se doter d'une double approche :

- d'une part, renforcer la gestion des risques (risque de transition, risque physique et risques ESG), la mesure de leur impact financier sur le portefeuille et leur intégration dans sa politique d'investissement et,
- d'autre part, contribuer au financement d'émetteurs bien positionnés pour répondre aux enjeux identifiés.

Le groupe CCR a ainsi choisi un nombre déterminé d'Objectifs de Développement Durable (ou ODD) en lien avec chacun des trois piliers afin de positionner sa stratégie dans la transition énergétique, écologique et sociétale et d'orienter ses investissements vers l'atteinte progressive de ces objectifs.

PILIER	AMBITIONS DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	CORRESPONDANCE ARTICLE 173	CONTRIBUTION AUX ODD
1 Prévention du risque de transition	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des risques liés à la Transition Énergétique et Ecologique dans les pratiques d'investissement • Contribution au financement de la transition 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de transition • Empreinte carbone et trajectoire 2°C • Contribution à la transition 	
2 Adaptation au risque physique	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation des expertises d'analyse et d'études techniques internes • Participation au financement des actifs œuvrant à l'adaptation au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque physique • Contribution à l'adaptation 	
3 Accompagnement de la transition sociétale	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des populations et des territoires dans la transition • Incitation des parties prenantes à s'inscrire dans cette démarche 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse ESG • Droit de vote 	

Climat - pilier 1 : prévenir le risque de transition



Le groupe CCR intégrera l'évaluation des risques liés à la Transition Énergétique et Écologique dans l'ensemble de ses pratiques d'investissement, avec l'objectif de couvrir 80 % des actifs de son portefeuille dès la fin de l'année 2022. En particulier, le groupe CCR se désengagera progressivement des actifs exposés au charbon au-delà d'un seuil de 10 %³, cette source d'énergie étant en contradiction avec les accords de Paris et amenée à disparaître du mix énergétique européen et mondial. Plus généralement, CCR est attentif au risque de transition de chaque émetteur du portefeuille géré en direct, mesuré notamment par son empreinte et sa trajectoire carbone et s'attache à la prise en compte de ce risque par ses gérants délégués. Enfin, le groupe CCR appliquera les stress tests climatiques demandés par les autorités réglementaires françaises et européennes.

En sa qualité d'investisseur de long terme, le groupe CCR finance l'économie et l'accompagne dans ses évolutions profondes. Afin de prévenir ce risque de transition, le groupe estime qu'il est important de contribuer directement à son financement. CCR a établi un programme d'investissement dans ces actifs, comme par exemple les obligations vertes. Ces investissements viseront à contribuer à l'atteinte de l'objectif de développement durable n°13 relatif à la lutte contre le changement climatique et ses répercussions et de l'objectif n°7 pour garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

Climat - pilier 2 : adaptation au risque physique



En sa qualité de réassureur public des catastrophes naturelles, CCR positionne la gestion des risques liés aux aléas climatiques au cœur de son expertise. Par la mise en valeur de cette R&D, le groupe CCR a l'ambition d'analyser des risques physiques liés au changement climatique avec l'objectif de mesurer et d'anticiper les impacts financiers sur le portefeuille d'investissements (avec l'objectif de couvrir 75 % du portefeuille à horizon 2022).

Dans la lignée des publications et des études déjà réalisées sur ces risques climatiques et leurs conséquences, l'ambition du groupe est de poursuivre de manière proactive ses contributions à la recherche et au développement des méthodologies d'analyse du risque physique.

En parallèle, le groupe CCR souhaite participer au financement des actifs œuvrant à l'adaptation au changement climatique, tout particulièrement via la contribution à l'objectif de développement durable n°11 pour la construction de villes durables et la constitution de communautés résilientes.

Climat - pilier 3 : accompagnement de la transition sociétale



Le groupe CCR en tant que réassureur offre aux agents économiques une couverture des risques, qu'ils soient liés à des catastrophes naturelles ou réputés non assurables, pour CCR, ou des risques Vie, Non-Vie pour CCR Re. L'émergence de nouveaux risques liés notamment au changement climatique et à ses impacts rend d'autant plus cruciale la mission d'intérêt général assurée par le groupe CCR au service des populations et des territoires.

Afin de renforcer ce rôle, CCR a choisi d'intégrer l'accompagnement des populations et des territoires dans la transition sociétale comme un des piliers fondateurs de sa charte d'investissement responsable. Concrètement CCR suivra les risques ESG (environnementaux, sociétaux et de gouvernance) des émetteurs financés et intégrera cette analyse dans sa gestion d'actifs.

En complément, le groupe CCR s'attachera à sensibiliser l'ensemble de ses parties prenantes à s'inscrire dans cette démarche de manière à contribuer positivement à l'atteinte des trois objectifs de développement durables suivants :

- ODD 8 : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;
- ODD 10 : réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ;
- ODD 17 : renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser.

L'ensemble de ces engagements s'inscrivent en ligne avec les dispositions de l'article 173- VI de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et le Plan d'action sur la finance durable de la Commission Européenne.

³ / Aucun nouvel investissement dans des entreprises générant plus de 10 % de leur chiffre d'affaires via la production minière de charbon ou la génération d'électricité à partir de charbon.

UNE APPROCHE RESPONSABLE AU-DELÀ DES INVESTISSEMENTS

Les trois piliers déclinés par le groupe CCR démontrent la cohérence de son approche responsable sur l'ensemble de ses activités. Ils s'appuient sur son savoir-faire en termes de gestion des risques, notamment en ce qui concerne l'adaptation aux conséquences du changement climatique. Par exemple, l'expertise de modélisation du groupe développée dans le cadre de l'activité de réassurance des catastrophes naturelles, lui permet d'analyser les risques physiques potentiels liés à des investissements immobiliers.

Cette approche est également cohérente avec la politique de souscription au passif.

- À titre d'exemple, on peut noter que dans le cadre de la prévention du risque de transition, CCR est attentif à son exposition charbon (20 concessions minières et 4 centrales à charbon en fin de vie) tandis que CCR Re n'a pas de contrat spécifique sur des risques liés au charbon ou à la lignite.
- Dans le cadre de l'adaptation au risque physique, CCR a inclus dès 2018 les impacts à 30 ans du changement climatique dans son rapport réglementaire ORSA.
- Enfin, dans le cadre de l'analyse ESG, CCR Re évalue l'exposition de son activité de souscription aux risques ESG en s'appuyant sur le score ESG des pays dans lesquels elle intervient.

En parallèle de ses activités, le groupe CCR a pris différents engagements à la fois afin de participer à la lutte contre le changement climatique, limiter ses impacts et accompagner les populations et les territoires dans la transition. Ces engagements témoignent de la volonté du groupe d'inscrire sa démarche au-delà des investissements et au niveau de la société :

- Travaux de recherche et rapports scientifiques : modéliser l'impact du changement climatique sur le territoire métropolitain et les DOM,
- Mécénat environnemental avec Energy Observer : révolutionner le transport maritime pour limiter l'ampleur du changement climatique,
- Politique de prévention menée auprès de l'ensemble de ses partenaires,
- Collaboration avec Météo France,
- Chaire de recherche PARI,
- Mécénat humanitaire.

PILIER		AMBITIONS DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	POLITIQUE DE SOUSCRIPTION (PASSIF)	ENGAGEMENTS RSE
1	Prévention du risque de transition	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des risques liés à la Transition Énergétique et Écologique dans les pratiques d'investissement Contribution au financement de la transition 	<ul style="list-style-type: none"> CCR est attentif à son exposition charbon : 20 concessions minières et 4 centrales à charbon (en fin de vie) CCR Re n'a pas de contrat spécifique sur des risques liés au charbon ou à la lignite 	<ul style="list-style-type: none"> Partenariat de mécénat avec Energy Observer Gestion du fonds Barnier Groupe de travail ACPR
2	Adaptation au risque physique	<ul style="list-style-type: none"> Exploitation des expertises d'analyse et d'études techniques internes Participation au financement des actifs œuvrant à l'adaptation au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> L'activité de réassurance publique permet aux entreprises et aux particuliers d'accéder à une couverture abordable du risque physique CCR a inclus dès 2018 les impacts à 30 ans du changement climatique dans son rapport ORSA 	<ul style="list-style-type: none"> Incitation des assureurs à une meilleure prise en compte de risques physiques Publication régulière de travaux statistiques et de recherche sur le risque physique et les catastrophes naturelles Contribution au projet NAIAD Collaboration avec Météo France
3	Accompagnement de la transition sociétale	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement des populations et des territoires dans la transition Incitation des parties prenantes à s'inscrire dans cette démarche 	<ul style="list-style-type: none"> CCR Re analyse l'exposition de son activité aux risques ESG en s'appuyant sur le score ESG des pays dans lesquels elle intervient 	<ul style="list-style-type: none"> Partenariat avec la chaire PARI (Programme de recherche sur l'Appréhension des Risques et des Incertitudes) Mécénat humanitaire et culturel Politique d'accompagnement du handicap

3

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU GROUPE CCR

3.1	STRUCTURE DU PORTEFEUILLE ET PÉRIMÈTRE D'ANALYSE	16
3.2	CLIMAT : PRÉVENTION DU RISQUE DE TRANSITION ET ADAPTATION AU RISQUE PHYSIQUE	18
3.3	ENJEUX ESG : ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION SOCIÉTALE	24
3.4	POLITIQUE D'ENGAGEMENT RESPONSABLE DU GROUPE CCR	27
3.5	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE EN GESTION IMMOBILIÈRE	28

En application de ces engagements, le groupe CCR a entamé, courant 2019, la formalisation de ses actions en matière d'investissement responsable, en cohérence avec la charte d'investissement présentée ci-dessus.

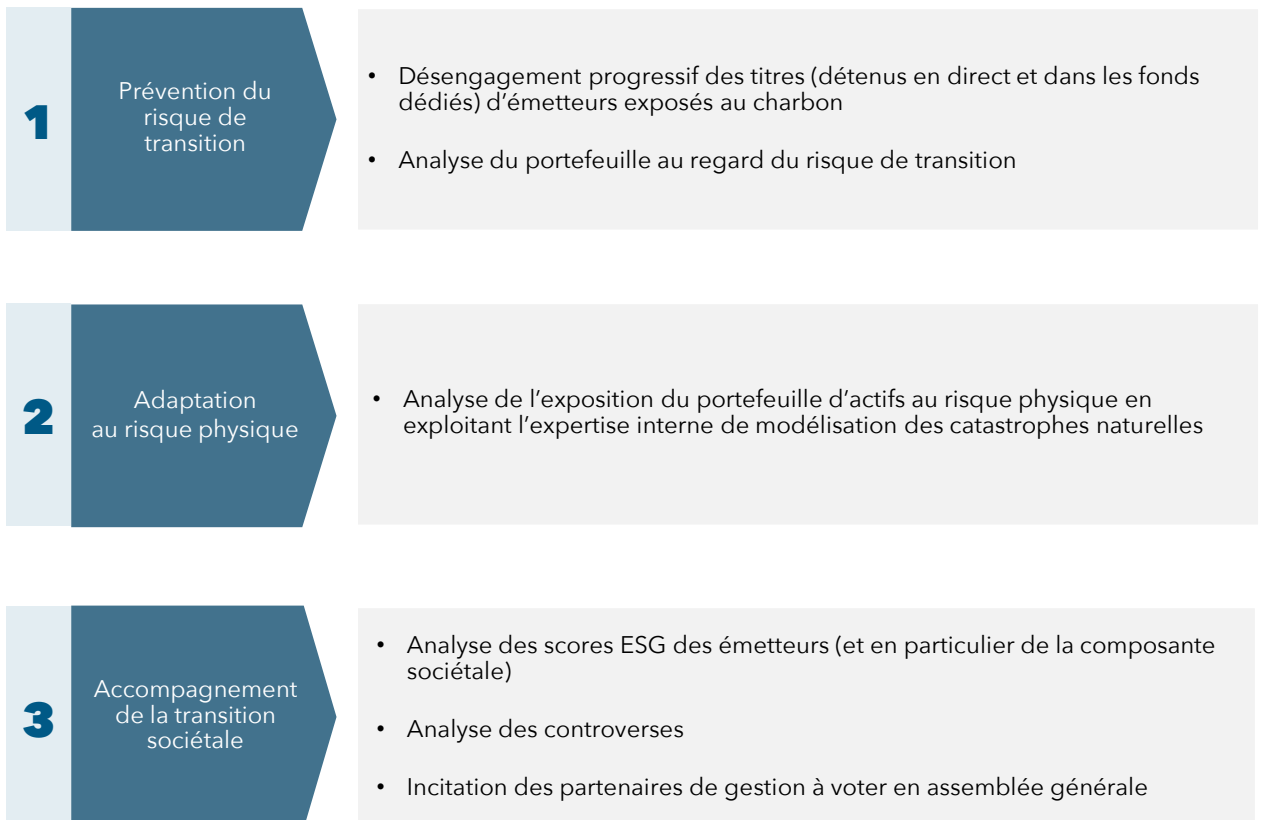
Accompagné par INDEFI, cabinet de conseil en stratégie spécialisé dans le domaine de la gestion d'actifs et de l'investissement responsable, le groupe CCR a ainsi élaboré une feuille de route dont l'objectif est la mise en œuvre progressive d'une politique d'investissement responsable qui se veut à la fois ambitieuse et réaliste.

Celle-ci s'appuie sur la définition d'un cadre de gestion des risques ESG propre à chacun des trois piliers et sur un programme ciblé d'investissement responsable, avec l'objectif de générer une performance financière de long terme pour le groupe.

OBJECTIF GÉNÉRAL DE CONTRIBUTION À LA PERFORMANCE FINANCIÈRE DE LONG TERME DU GROUPE CCR

PILIERS

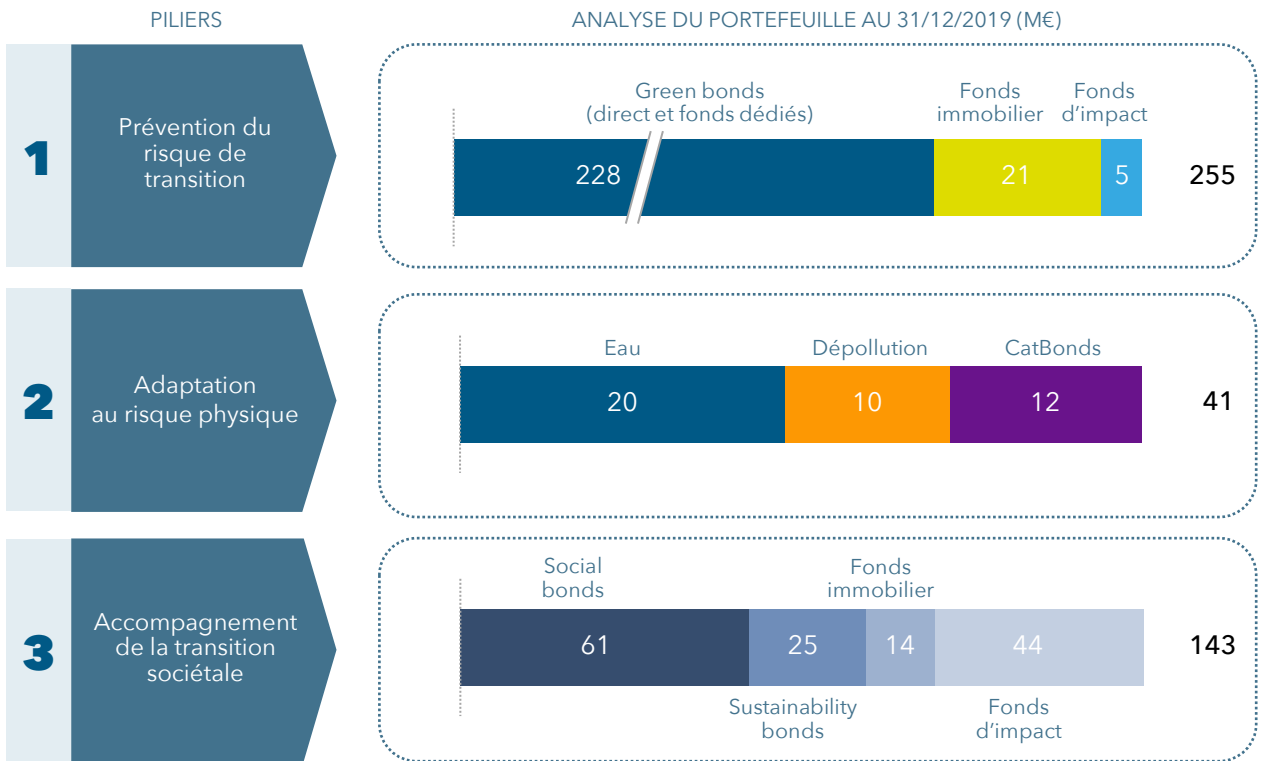
GESTION DES RISQUES



Le groupe CCR s'engage ainsi à décliner cette politique de mesure des risques dès 2019 sur un périmètre significatif du portefeuille d'investissement, et à étendre le périmètre d'analyse à chaque exercice afin de couvrir à terme l'ensemble du portefeuille (actifs gérés en direct et en gestion déléguée).

En parallèle, dès 2019, le groupe CCR a décidé de poursuivre le déploiement d'actifs contribuant directement à l'un des trois piliers et de formaliser son engagement en y allouant chaque année 20 % des flux d'investissement, soit environ 100 M€ par an, ce qui conduirait à terme à plus que doubler la taille du portefeuille d'investissements thématiques associés à chacun des trois piliers de la charte.

OBJECTIF GÉNÉRAL DE CONTRIBUTION À LA PERFORMANCE FINANCIÈRE DE LONG TERME DU GROUPE CCR

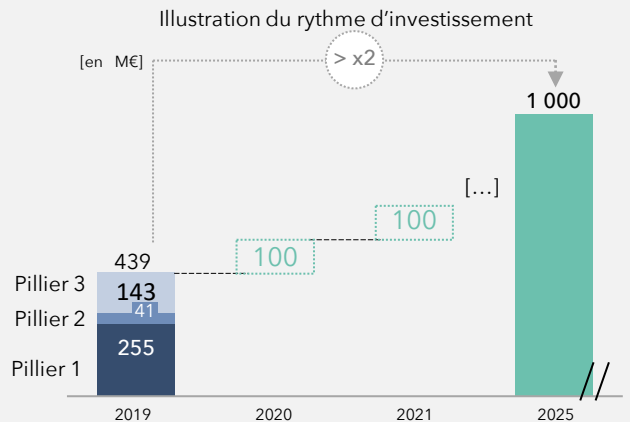


PROGRAMME D'INVESTISSEMENT SUR LES TROIS PILIERS

20 % des flux d'investissements annuels (soit environ 100 M€/an) seront alloués à un ou plusieurs des trois piliers

Exemples de supports :

- Obligations vertes
- ILS
- Sustainable & social bonds
- Fonds d'impact
- Immobilier certifié
- Infrastructures



3.1 STRUCTURE DU PORTEFEUILLE ET PÉRIMÈTRE D'ANALYSE

Au 31 décembre 2019, CCR gère un portefeuille de 10,1 MD€ constitué d'investissements directs en obligations souveraines (15 %), en obligations d'entreprises (32 %) et en immobilier direct (7 %), ainsi que d'investissements en gestion déléguée au travers de véhicules dédiés et collectifs, cotés et non cotés (34 %). Le portefeuille comprend également des investissements monétaires (12 %).

La gestion des actifs du groupe CCR est pilotée avant tout sous contrainte de passif dans le cadre d'une gestion prudente. Dans le cadre de la définition de sa politique d'investissement responsable, le groupe CCR affirme son engagement à intégrer les critères ESG dans la gestion de ses actifs financiers dans une optique d'investisseur responsable.

La gestion des risques est au cœur de l'expertise du groupe. Le groupe CCR vise ainsi à décliner sa politique principalement sur les trois piliers de sa charte et prévoit d'adapter ses pratiques à chaque classe d'actif et mode de gestion avec un focus sur les analyses de risque climat, d'une part (pilier 1 et 2) et sur les risques ESG (pilier 3), d'autre part.

Le tableau ci-dessous synthétise les analyses réalisées en 2019 et indique les références aux paragraphes du rapport présentant leurs résultats.

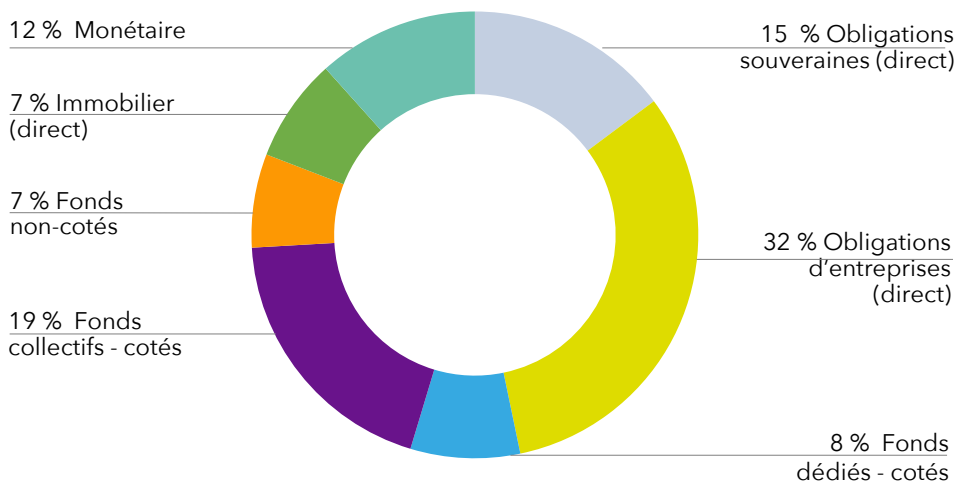
L'analyse des risques (climat et ESG) du Groupe CCR se veut pragmatique et évolutive. En 2019 les actifs détenus en direct (obligations et immobilier), les fonds dédiés et une partie des fonds collectifs, soit un total 8,1 MD€ d'actifs, soit 80 % du portefeuille global, ont été soumis à analyse. Les taux de couverture de chaque analyse sont précisés dans les paragraphes correspondants.

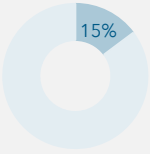
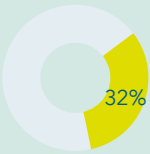
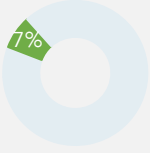
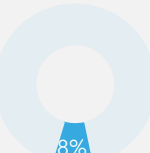
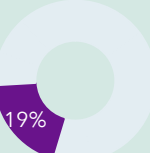

Le groupe CCR a pour objectif, au cours des prochains exercices, d'étendre le périmètre de ces analyses en incluant l'ensemble de la gestion déléguée et en ajustant les méthodologies afin de tenir compte des évolutions les plus récentes et d'affiner ainsi la précision et la pertinence des résultats.

En 2019, l'analyse des risques ESG et climat couvre 80 % du portefeuille d'actifs

Les analyses du risque physique associé au portefeuille d'actifs sont en cours de déploiement et seront présentées lors des prochaines publications.

FIGURE 1
STRUCTURE DU PORTEFEUILLE DE CCR AU 31/12/2019



		CLIMAT	ESG
GESTION DIRECTE		Prévention du risque de transition et adaptation au risque physique	Accompagnement de la transition sociétale
OBLIGATIONS SOUVERAINES		Analyse des émissions de CO2 associées aux titres souverains (p.18) Investissements en Green Bonds (60 M€) (p.23) Analyse du risque physique prévue pour les prochains exercices	Analyse du score ESG (p.24) Analyse des controverses (p.24) Investissement dans des Social Bonds (24 M€) (p.26)
OBLIGATIONS D'ENTREPRISES		Analyse des émissions de CO2 associées aux émetteurs entreprises (p.18) Investissements en Green Bonds (145 M€) (p.23) Analyse du risque physique prévue pour les prochains exercices	Analyse du score ESG (p.24) Analyse des controverses (p.24) Investissement dans des Social Bonds (36 M€) et Sustainability Bonds (24 M€) (p.26)
IMMOBILIER		Analyse d'empreinte carbone (Scope 1 & 2) (p.28) Certification et audits de performance énergétique (p.28) Analyse du risque physique en cours	Recensement des fonds immobiliers à dimension sociale (résidences senior) (p.30)
GESTION DÉLÉGUÉE			
FONDS DÉDIÉS		Analyse des émissions de CO2 associées aux portefeuilles en gestion dédiée (p.23) Analyse des politiques ESG des sociétés de gestion (p.27) Investissements en Green Bonds (21 M€) (p.23)	Analyse du score ESG (p.24) Analyse des controverses (p.24) Investissements en Sustainability et Social Bonds (1,9 M€) (p.26)
FONDS COLLECTIFS - COTÉS		Analyse des émissions de CO2 associées aux 10 fonds transparisés avec les plus grands encours (p.18) Investissements en Green Bonds des fonds transparisés (2,2 M€) (p.23) Investissements dans des fonds thématiques : immobilier certifié (21 M€), fonds de transition énergétique (5 M€), fonds thématiques liés à l'adaptation au risque physique (41 M€) (p.23)	Analyse du score ESG des 10 fonds transparisés les plus investis (p.24) Analyse des controverses (p.24) Investissements en Sustainability et Social bonds (0,2 M€) (p.26)
FONDS NON-COTÉS		Analyse des politiques ESG des sociétés de gestion de fonds immobiliers (p.30)	Analyses en cours, les résultats figureront dans les prochaines publications

3.2 CLIMAT : PRÉVENTION DU RISQUE DE TRANSITION ET ADAPTATION AU RISQUE PHYSIQUE

La mise en place progressive de politiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère afin de limiter le réchauffement climatique en deçà de 2°C d'ici 2100 fait émerger un risque de transition pour les acteurs financiers. Selon la segmentation de la TCFD, ce risque se caractérise notamment par :

- un risque légal et réglementaire lié à l'évolution des lois et des normes visant à orienter les acteurs économiques vers une économie bas carbone,
- un risque technologique émergeant de la recherche et des innovations technologiques permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des processus de production et des équipements,
- un risque de marché résultant de l'impact du changement climatique sur l'offre (raréfaction de certaines ressources) et la demande (évolution des comportements de consommation),
- un risque de réputation lié à l'évolution des perceptions de l'ensemble des parties prenantes, en particuliers clients et consommateurs, sur les enjeux du changement climatique et le positionnement des acteurs économiques vis-à-vis de ceux-ci.

Le groupe CCR intègre progressivement ces risques dans le pilotage de sa gestion d'actifs. Un premier outil utilisé par le groupe CCR depuis quelques années est l'identification des émetteurs ayant l'intensité carbone la plus élevée ainsi que la mesure de la moyenne pondérée des intensités carbone scope 1 et 2 de certains portefeuilles. L'intensité carbone est un bon équivalent du risque légal et réglementaire, d'une part (les taxes carbone ont un impact direct sur les grands émetteurs de CO₂ en scope 1 et 2) et du risque de marché, d'autre part (les plus grands émetteurs de CO₂ en scope 1 et 2 sont de grands consommateurs d'énergie et sont donc très sensibles aux fluctuations des prix de l'énergie). De plus, le groupe CCR a un programme d'investissement dans des actifs visant le financement de la transition, notamment les obligations vertes.

Méthodologie et résultats d'analyse des risques

Risques de transition :

Pour mesurer l'intensité carbone du portefeuille, la Direction Financière et des Investissements a fait le choix de s'appuyer sur un partenaire spécialisé, Sequantis, dont la méthodologie consiste à évaluer l'intensité carbone des émetteurs ultimes, par transparence des fonds dédiés et collectifs, avec l'objectif premier d'améliorer la mesure des risques. Ce changement de méthode par rapport aux années précédentes occasionne cependant des variations de la mesure de l'empreinte carbone.

Les analyses 2019 de l'intensité carbone couvrent :

- Les investissements en fonds dédiés et les investissements en fonds collectifs pour les dix véhicules transparisés pour lesquels les montants investis sont les plus importants. L'ensemble de ces actifs représente un montant investi de 4,6 MD€ (46 % du portefeuille global). Cette base de données a permis de couvrir 1 780 émetteurs et 3,2 MD€ d'actifs, soit une couverture de 68 % du portefeuille analysé et 31 % du portefeuille global ;
- les autres fonds collectifs cotés, sans transparence via Morningstar, soit 0,5 MD€ d'actifs soit 15 % des encours en gestion déléguée et 5 % des encours totaux, comme les années précédentes ;
- les émissions souveraines, 1,0 MD€, soit 68 % du portefeuille d'obligations souveraines et 10 % du portefeuille total via les données publiques ;

Sequantis et Morningstar s'appuient sur le même fournisseur de données d'intensité carbone et de recherche ESG - la société Sustainalytics - ce qui assure l'homogénéité des données sur l'ensemble des indicateurs sur les fonds en gestion déléguée. De manière générale, les analyses d'intensité carbone du portefeuille coté ont permis de couvrir cette année 4,8 MD€ d'actifs, soit 47 % du portefeuille total (hors immobilier détenu en direct dont les résultats d'analyse sont présentés en partie 3.5).

Analyse de l'intensité carbone du portefeuille d'obligations d'entreprises détenues en direct, des fonds dédiés et des 10 fonds collectifs les plus investis :

L'indicateur d'intensité carbone de Sustainalytics couvre les scopes 1 et 2 des émissions de plus de 10 000 émetteurs et s'appuie sur une centaine de modèles d'estimation pour les émetteurs ne publiant pas directement leurs indicateurs d'émissions de gaz à effet de serre.

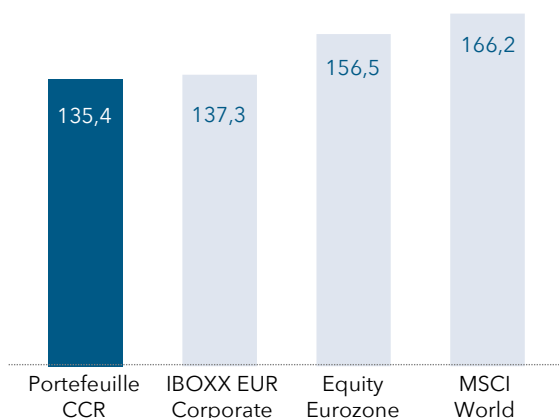
L'intensité carbone du portefeuille analysé (obligations d'entreprises, fonds dédiés et fonds collectifs transparisés) ressort à 135,4 tCO₂/M€ de chiffre d'affaires. Les principaux secteurs contributeurs à l'intensité carbone du portefeuille sont ceux des matériaux (chimie et matériaux de construction), des services aux collectivités (utilities) et de l'énergie (production oil & gas, raffineries et pipelines).

FIGURE 2
CONTRIBUTIONS À L'INTENSITÉ CARBONE DU PORTEFEUILLE DES PRINCIPAUX SECTEURS ÉCONOMIQUES
REPRÉSENTÉS DANS LE PORTEFEUILLE

	CONTRIBUTION SECTORIELLE À L'INTENSITÉ CARBONE DU PORTEFEUILLE ANALYSÉ (tCO ₂ /M€)	INTENSITÉ CARBONE DU SECTEUR (tCO ₂ /M€)	POIDS DANS LE PORTEFEUILLE ANALYSÉ
Matériaux	55	1277	4,3 %
Services aux collectivités	42	719	5,9 %
Énergie	13	294	4,4 %
Industrie	11	141	7,6 %
Biens de consommation de base	5	54	9,3 %
Finance	2	6	43,7 %
Biens de consommations discrétionnaires	2	23	9,9 %
Santé	2	28	5,7 %
Télécommunication	1	38	3,3 %
Immobilier	1	38	2,2 %
Technologies de l'information	1	21	3,6 %
Secteur public	0	235	0,1 %

L'intensité carbone du portefeuille est proche d'un indice obligataire comme le IBOXX EUR Corporate (137,3 tCO₂/M€) et en deçà d'un indice actions européen comme l'Equity Eurozone (156,5 tCO₂/M€) ou mondial comme le MSCI World (166,2 tCO₂/M€).

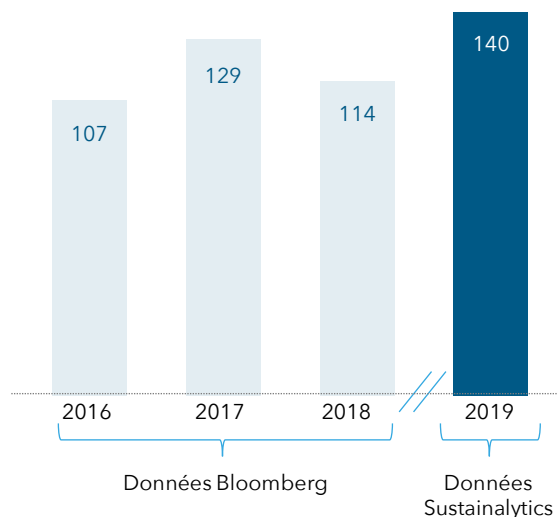
FIGURE 3
COMPARAISON DE L'INTENSITÉ CARBONE DU PORTEFEUILLE À DES INDICES DE MARCHÉ (tCO₂/M€)



CCR a publié depuis 2016 l'empreinte carbone de son portefeuille d'obligations d'entreprises détenues en direct en utilisant les données de Bloomberg. Comme mentionné ci-dessus, la décision a été prise pour le portefeuille au 31/12/2019 de passer par une agence spécialisée (Sustainalytics, dont les données sont consolidées par Sequantis). Ce nouveau mode de fonctionnement a permis d'élargir le périmètre grâce à la méthode de Séquantis aux fonds dédiés et collectifs. Cependant, ce changement de méthodologie introduit une rupture dans l'analyse historique. Les données à partir de 2019 ne sont donc pas strictement comparables aux données historiques. Par souci de transparence, ces données historiques sont publiées à nouveau ci-dessous. Les effets de variation de l'intensité carbone sont complexes à analyser et résultent de plusieurs facteurs :

- la variation des chiffres d'intensité carbone publiés par les émetteurs et des résultats de modèles utilisés par les analystes de données (Bloomberg vs. Sustainalytics) ;
- l'évolution du poids de chaque émetteur dans le portefeuille entre 2018 et 2019 (fort effet marché) ;
- les variations de périmètre d'analyse.

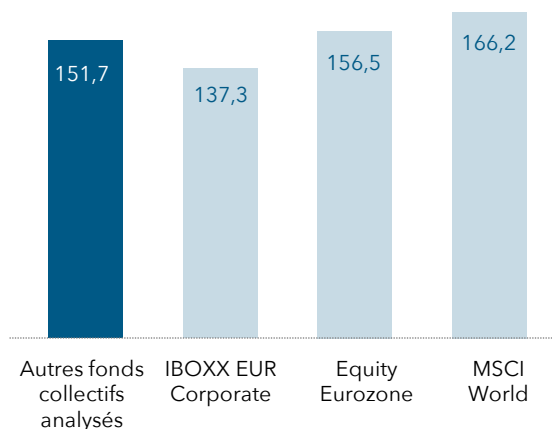
FIGURE 4
ÉVOLUTION DE L'INTENSITÉ CARBONE DU PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS D'ENTREPRISES DÉTENUES EN DIRECT



Analyse de l'intensité carbone des autres fonds collectifs

L'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille constitué des autres fonds collectifs n'ayant pas été analysés par transposition est quant à elle plus élevée, à 151,7 tCO₂/M€, au niveau de l'indice de référence en actions européennes (Equity Eurozone à 156,5 tCO₂/M€).

FIGURE 5
INTENSITÉ CARBONE DES FONDS COLLECTIFS (tCO₂/M€)



Analyse de l'intensité carbone du portefeuille d'obligations souveraines

L'analyse de l'intensité carbone du portefeuille souverain s'est portée sur les émetteurs nationaux représentant un total investi de 1,0 MD€ soit un taux de couverture de 68 % du portefeuille souverain. L'intensité carbone des émetteurs souverains a été calculée comme les émissions totales de gaz à effet de serre des États rapportée au PIB pour l'année correspondante. L'intensité carbone du portefeuille d'obligations souveraines ressort à 217,0 tCO₂/M€ de PIB. Les principaux pays contributeur à l'intensité carbone du portefeuille sont la France, étant donné son poids dans le portefeuille (53 % des investissements du portefeuille analysé) et le Canada en raison de la forte intensité carbone de son économie.

FIGURE 6
INTENSITÉ CARBONE DU PORTEFEUILLE SOUVERAIN (tCO₂/M€ DE PIB)

	CONTRIBUTION SECTORIELLE À L'INTENSITÉ CARBONE DU PORTEFEUILLE ANALYSÉ (tCO ₂ /M€)	INTENSITÉ CARBONE DU SECTEUR (tCO ₂ /M€)	POIDS DANS LE PORTEFEUILLE ANALYSÉ
France	86	162,6	52,9 %
Canada	55	388,0	14,1 %
Autriche	17	176,0	9,7 %
Allemagne	14	221,3	6,1 %
Espagne	12	232,0	5,1 %
Israël	8	239,3	3,1 %
Mexique	7	424,4	1,5 %
Pologne	6	701,9	0,9 %
Pays-Bas	3	207,4	1,5 %
Royaume-Uni	3	158,8	1,9 %
Finlande	2	194,1	1,2 %
Lettonie	2	334,2	0,7 %
Chili	2	388,0	0,5 %
Suède	1	87,0	0,6 %

Politique de désinvestissement

Le groupe CCR se désengagera progressivement des secteurs les plus carbonés de son portefeuille d'obligations gérées en direct et en premier lieu des émetteurs dont la part d'activité liée au charbon (production d'énergie ou activités d'extraction minière) est supérieure au seuil de 10 % de leur chiffre d'affaires. La part des investissements répondant à ce critère reste faible et représente moins de 1 % du total des actifs des obligations en portefeuille. Au-delà de ce désengagement et dans le cadre de ses nouveaux investissements, le groupe CCR procédera par voie d'exclusion des émetteurs dont la part de l'activité liée au charbon est supérieure à 10 % de leur chiffre d'affaires. Les équipes d'investissement privilégient le dialogue pour inciter les émetteurs à réduire régulièrement leur usage du charbon.

Évolution de la politique de transition

L'empreinte carbone évaluée par l'intensité carbone du portefeuille est un indicateur statique qui ne permet pas d'analyser la trajectoire carbone prévue par les émetteurs et sa cohérence par rapport aux accords de Paris visant à contenir l'élévation des températures à la surface du globe en deçà de 2°C. CCR envisage de définir dans les années à venir des outils de mesure de cette trajectoire.

De plus le groupe CCR mènera également les stress test climatiques, dont les méthodologies sont encore en construction, selon différents scénarios de transition définis par les recommandations des régulateurs européens.

Le groupe mettra également en œuvre les analyses de part verte selon le référentiel d'activité défini par la taxonomie européenne.

Enfin, lors des prochains exercices, le groupe CCR s'attachera à étendre la part du portefeuille couvert par les analyses d'intensité carbone, en particulier sur les fonds collectifs cotés et non cotés, afin d'obtenir une mesure globale sur son portefeuille.

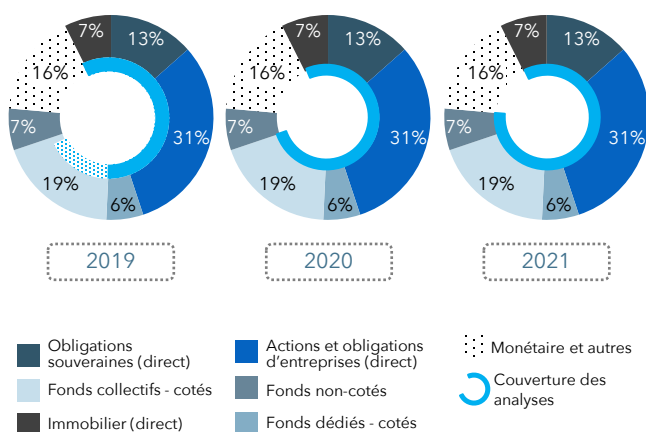
Risques physiques

Le groupe CCR dispose d'une expertise reconnue de modélisation des risques de catastrophes naturelles en France métropolitaine et d'outre-mer pour la gestion des risques assuranciers au passif.

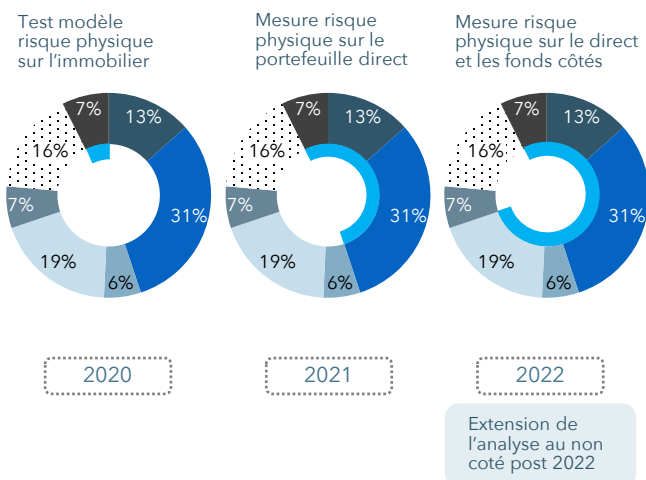
Les risques physiques sur le portefeuille d'actifs n'ont pas fait l'objet d'analyses spécifiques en 2019. Mais l'ambition du groupe pour les prochains exercices est de mobiliser l'ensemble des expertises internes de modélisation afin de construire une analyse robuste des risques physiques auxquels est exposé le portefeuille d'actifs du groupe. Dès 2020, l'analyse des risques physiques liés aux actifs immobiliers détenus en direct sera mise en place.

Depuis de nombreuses années, le groupe CCR contribue par ailleurs à l'avancement de la recherche sur les risques climatiques, notamment les risques physiques, au travers de partenariats de recherche avec les autorités de régulation des marchés financiers, des universités et des institutions de recherche, mais également à la publication régulière d'études internes. Cet engagement pour la recherche sur le climat est décrit plus en détail dans la partie 4 du rapport.

CALENDRIER INDICATIF DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES D'INTENSITÉ CARBONE SUR LE PORTEFEUILLE



CALENDRIER INDICATIF DE MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE DES RISQUES PHYSIQUES SUR LE PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS



Investissements thématiques

Prévention du risque de transition

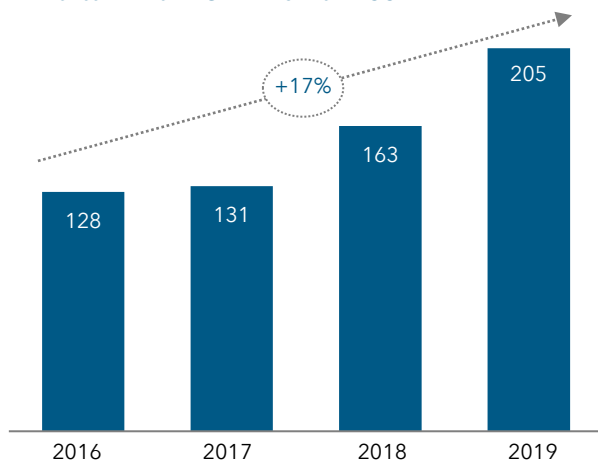
Dans le cadre de son programme d'investissement pour la transition énergétique et écologique, le groupe CCR investit depuis 2014 dans des obligations vertes. La première obligation verte a été émise en 2007 par la BEI. Depuis, le marché n'a cessé de se développer : alors que la valeur de marché globale des green bonds ne dépassait pas une centaine de milliards d'euros en 2016, elle atteint aujourd'hui plus de 500 MD€. Selon les chiffres compilés par la Climate Bonds Initiative, les émissions d'obligations vertes ont battu des records en 2019 : 255 MD€ (231 MD€) de titres ont été émis sur le marché primaire, contre 167 MD€ en 2018. L'indice de référence Bloomberg Barclays MSCI Global Green Bond Index a connu une progression de 6,50 % sur l'année 2019, après une année 2018 dans le rouge (-0,72 %).

Le groupe CCR participe à cette dynamique de marché avec un encours d'obligations vertes en augmentation de 17 % entre 2016 et 2019 (encours représentant 4,5 % des actifs obligataires détenus en direct).

La sélection des « Green Bonds » s'appuie sur plusieurs critères :

- Filtre de sélection basé sur les GBP (green bond principles),
- Échanges réguliers avec des analystes spécialisés,
- Appréciation de l'intérêt des projets et suivis des évolutions des financements de ceux-ci,
- Track record des émetteurs : réputation acquise, analyse des réalisations passées, qualité du reporting (fréquence, pertinence, exhaustivité en matière de données clés).

FIGURE 7
INVESTISSEMENTS EN GREEN BONDS DE CCR



4 / 20 M€ d'engagements totaux

Le groupe CCR investit par ailleurs 23 M€ dans les obligations vertes au travers de ses investissements en gestion déléguée (21 M€ en fonds dédiés et 2 M€ en fonds collectifs).

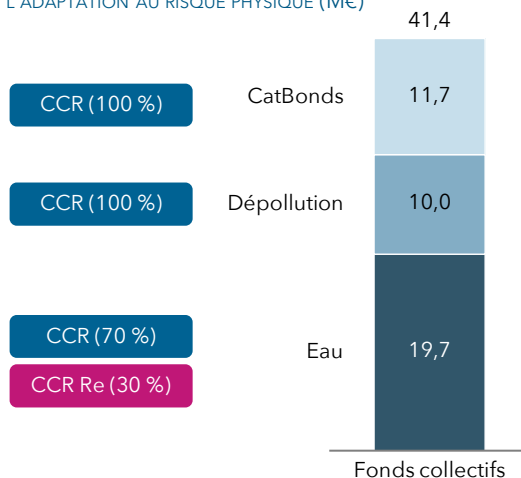
Par ailleurs 5 M€4 sont investis dans des fonds d'impacts liés à la thématique de la transition énergétique, finançant notamment des infrastructures de production d'énergie renouvelable.

Adaptation au risque physique

En 2019 CCR détient au sein de son portefeuille 41,4 M€ de fonds collectifs liés à des thématiques d'adaptation au risque physique :

- 19,7 M€ de fonds liés à l'eau,
- 10,0 M€ de fonds de dépollution,
- 11,7 M€ de fonds de CatBonds.

FIGURE 8
INVESTISSEMENTS EN FONDS COLLECTIFS LIÉS AU THÈME DE L'ADAPTATION AU RISQUE PHYSIQUE (M€)



Le thème de l'eau est présent dans la composition du portefeuille depuis plus de 10 ans via un fonds thématiques actions. Ce fonds, dont le processus d'investissement intègre une approche ESG, investit dans des sociétés commercialisant des produits ou services dans le domaine de l'approvisionnement en eau, du traitement de l'eau, de la technologie et des services environnementaux liés à l'eau.

Le Groupe CCR participe également aux stratégies d'adaptation au changement climatique en investissant dans des produits financiers de couverture de catastrophes naturelles (Insurance Linked Securities). En offrant de la capacité pour l'absorption des charges de sinistres liés aux catastrophes naturelles, ces investissements contribuent à la protection des assureurs et au redémarrage de l'économie en cas de sinistre majeur.

CCR investit par ailleurs dans des fonds de dépollution des sites industriels et de réhabilitation de friches urbaines en Europe. L'objectif est de limiter le risque environnemental et sanitaire pouvant émerger de ces sites et d'assurer par ailleurs un recyclage des espaces constructibles afin de lutter contre l'étalement urbain et de remobiliser du foncier dans des zones souffrant d'une pénurie structurelle de terrains constructibles.

3.3 ENJEUX ESG : ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION SOCIÉTALE

La gestion des risques climatiques, à la fois physiques et de transition, et la mise en œuvre des programmes d'investissements thématiques visant à renforcer la résilience des actifs et à orienter l'économie vers une plus faible intensité carbone ne seront efficaces que si les populations et les territoires sont associés et accompagnés dans cet effort de transition. C'est pour cette raison que le groupe CCR a fait de l'accompagnement de la transition sociétale le troisième pilier de sa politique d'investissement responsable.

L'approche sur ce troisième pilier consiste en un suivi des scores ESG des émetteurs en portefeuille et un programme d'investissement orienté vers des obligations ou des fonds orientés vers des thématiques sociétales, indépendamment des activités d'expertise et de conseil que le réassureur public propose par ailleurs au ministère de la Transition Énergétique et Solidaire, aux collectivités territoriales et aux établissements publics spécialisés

Méthodologie et résultats d'analyse des risques

L'analyse de risque ESG repose sur l'ESG Risk Rating de Sustainalytics permettant d'identifier les enjeux ESG matériels présentant les risques les plus importants pour la valeur des actifs. La notation des émetteurs repose sur deux dimensions :

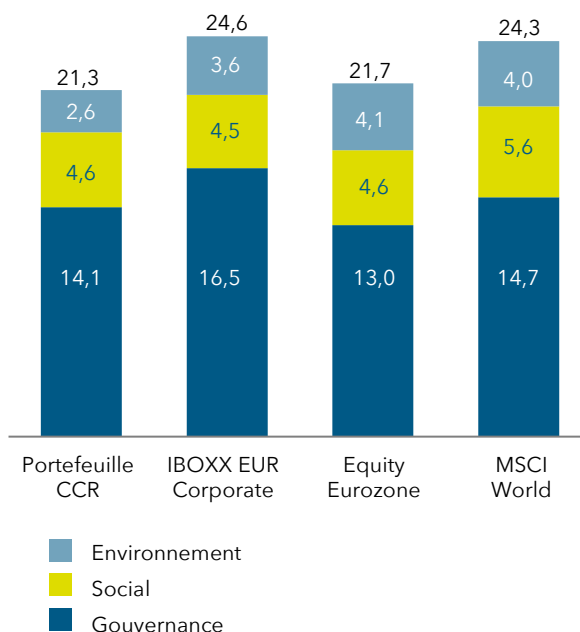
- l'exposition des émetteurs aux risques ESG auxquels une entreprise fait face ;
- les dispositifs de gestion de ces risques par les émetteurs.

Le portefeuille analysé comprend les obligations souveraines et d'entreprises détenues en direct, les fonds dédiés et les dix fonds collectifs transparents pour lesquels les montants investis sont les plus importants, soit un actif total de 6,2 MD€ correspondant à 61 % du portefeuille total ; La base de données Sustainalytics a permis de couvrir un total de 1781 émetteurs représentant 5,1 MD€ (83 % de la valeur boursière du portefeuille analysé), soit 51 % de la valeur boursière du portefeuille global.

Une analyse complémentaire portant sur les autres fonds collectifs cotés, sans transparence et via Morningstar, comme les années précédentes, a par ailleurs permis de couvrir 0,7 MD€, soit 20 % des encours en gestion déléguée et 7 % des encours totaux.

Le risque ESG du portefeuille ressort comme modéré avec un score de 21,3 /100 (un score plus proche de 100 indique un risque accru), en deçà des indices MSCI World (24,3) et IBOXX EUR Corporate (24,6) et à un niveau équivalent à l'indice Equity Eurozone (21,7).

FIGURE 9
COMPARAISON DU SCORE ESG DU PORTEFEUILLE CCR VS. INDICES DE MARCHÉ

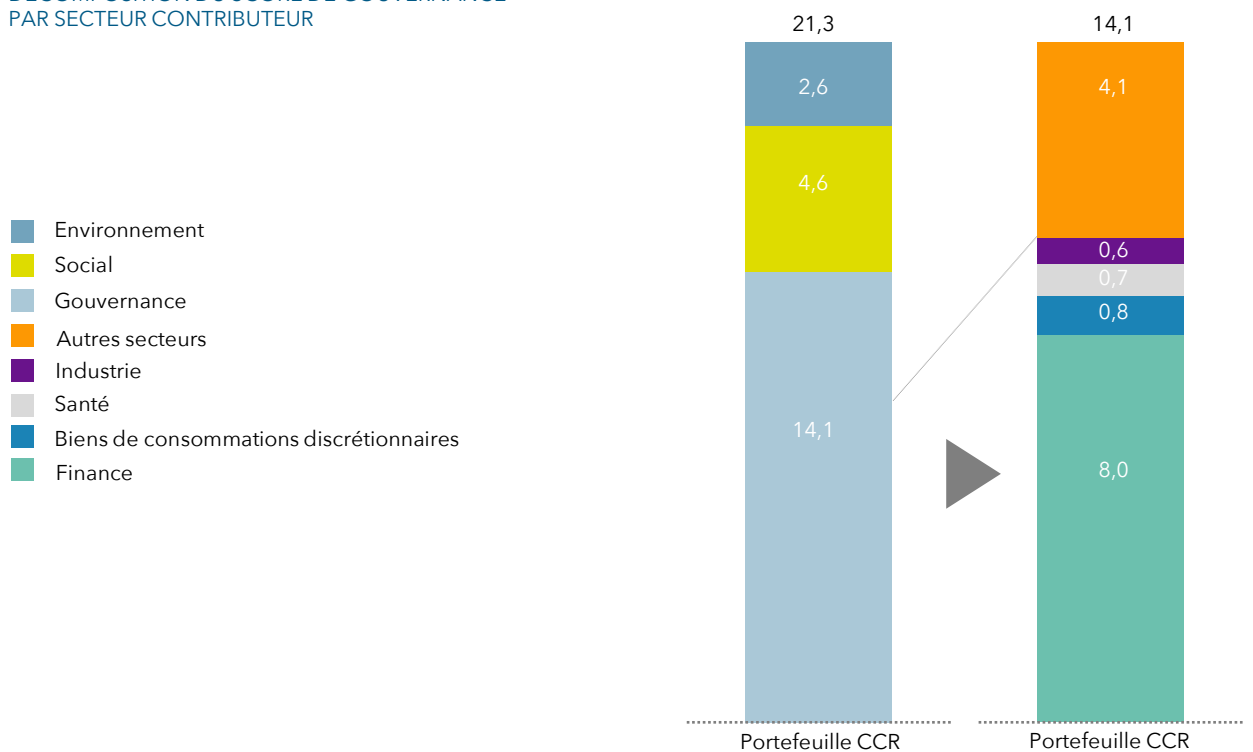


Le risque ESG du portefeuille résulte principalement du risque de gouvernance, les risques environnementaux et sociaux étant faibles. Le risque de gouvernance émerge essentiellement du secteur de la finance étant donné son poids important dans le portefeuille analysé (33 %) et son niveau de risque sectoriel.

FIGURE 10
RISQUE ESG DES SECTEURS REPRESENTÉS AU SEIN DU PORTEFEUILLE

	CONTRIBUTION SECTORIELLE AU SCORE GOUVERNANCE DU PORTEFEUILLE ANALYSÉ	SCORE ESG DU SECTEUR	POIDS DANS LE PORTEFEUILLE ANALYSÉ
Finance	9	26,7	33,3 %
Secteur public	4	13,5	32,3 %
Biens de consommation de base	1	23,9	5,6 %
Biens de consommations discrétionnaires	1	21,2	6,1 %
Industrie	1	24,6	4,6 %
Services aux collectivités	1	25,7	3,6 %
Energie	1	35	2,7 %
Santé	1	26,1	3,6 %
Matériaux	1	21,4	2,6 %
Télécommunication	0	19,7	2,0 %
Technologies de l'information	0	16,9	2,2 %
Immobilier	0	12,8	1,3 %

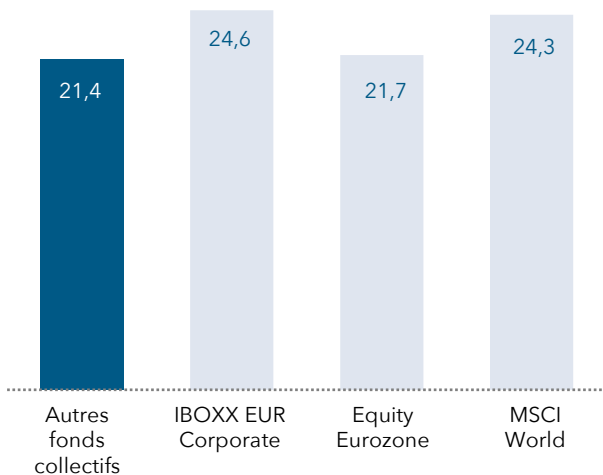
FIGURE 11
DÉCOMPOSITION DU SCORE DE GOUVERNANCE PAR SECTEUR CONTRIBUTEUR



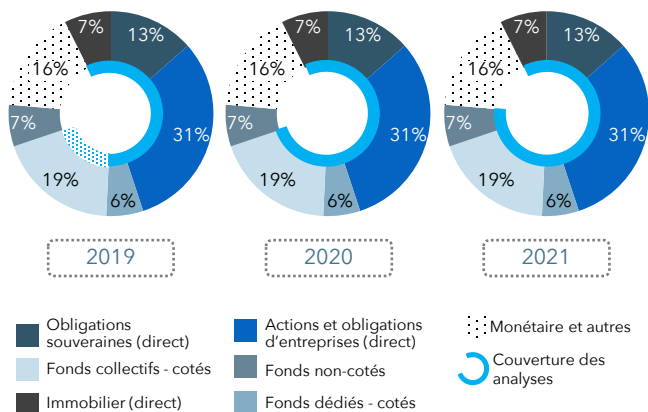
Le score ESG des fonds collectifs analysés sans transparence présentent quant à eux un niveau de risque ESG moyen (21,4) similaire à celui des fonds dédiés (21,1) et de l'indice Equity Eurozone (21,7).

Avec une couverture de 51 % du portefeuille d'actifs, le groupe CCR a l'ambition de couvrir plus de 80 % du portefeuille à horizon 2022, grâce à l'extension des analyses sur les fonds collectifs cotés et non-cotés.

FIGURE 12
SCORE ESG DES FONDS COLLECTIFS



CALENDRIER INDICATIF DE MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE ET COUVERTURE DES ACTIFS

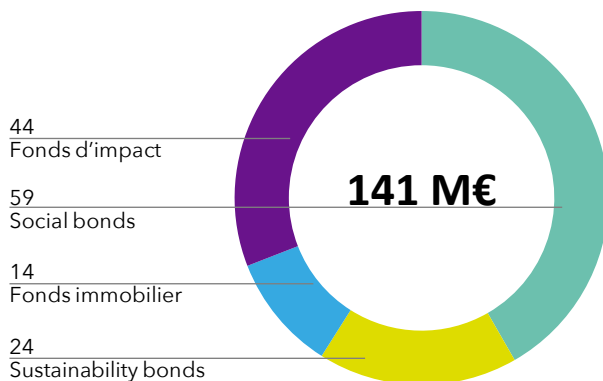


Investissements thématiques

Les investissements associés à la thématique de l'accompagnement de la transition sociétale s'élèvent à 141 M€ et sont distribués sur plusieurs classes d'actifs :

- 83 M€ en obligations, dont :
 - 59 M€ de Social Bonds (financement de projets favorisant l'accès aux biens essentiels à des populations défavorisées et financement d'actions de lutte contre la pauvreté),
 - 24 M€ de Sustainability Bonds (financement de projets contribuant à l'atteinte des objectifs de développement durable),
- 14 M€ investis dans des fonds immobiliers orientés vers des thématiques sociales (résidences seniors),
- 44 M€ investis⁵ dans des fonds dédiés à des thématiques telles que la microfinance, le financement de long terme des entreprises et le développement économique des pays en voie de développement.

FIGURE 13
INVESTISSEMENTS LIÉS AU THÈME DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIÉTAL



5 / 25 M€ d'engagements totaux.

3.4 POLITIQUE D'ENGAGEMENT RESPONSABLE DU GROUPE CCR

Gestion directe

Les équipes de la direction financière et des investissements participent régulièrement aux road shows organisés par les émetteurs afin d'entretenir le dialogue avec les investisseurs financiers et institutionnels.

Ces événements sont l'occasion d'interroger les émetteurs sur leurs stratégies concernant les futures émissions de green bonds, sur les principaux points d'avancée des investissements, sur les éléments des rapports publiés et sur leurs principes d'investissement et ainsi d'évaluer leur cohérence avec les principes d'investissement responsable du groupe.

Tous les ans la direction financière analyse également les rapports ESG publiés par les émetteurs du portefeuille afin de suivre l'évolution des projets mis en œuvre et d'assurer la bonne mise à jour des rapports d'évaluation internes.

Gestion déléguée

La Direction Financière de CCR veille de manière continue à la prise en compte des critères ESG par ses gérants dans la conduite de leur activité et à la qualité de leur méthodologie. Les enjeux ESG-Climat sont abordés lors du processus de sélection des fonds externes afin de comprendre dans quelle mesure et de quelle manière les processus d'investissement intègrent cette problématique.

Le Groupe CCR incite systématiquement ses partenaires à mettre en place un reporting ESG-Climat pour les fonds. Les sociétés partenaires en portefeuille doivent également avoir une politique active en matière de vote et de dialogue actionnarial.

L'ensemble des sociétés de gestion des fonds dédiés sont signataires des PRI, ont formalisé une politique d'investissement responsable et disposent d'une équipe dédiée à l'analyse ESG. Toutes ont également mis en place des modèles d'intégration ESG internes pour l'évaluation de la performance ESG de leur portefeuille, pratiquent une politique de vote et un dialogue actionnarial régulier.

Les pratiques d'exclusion sectorielle divergent en revanche et peu de sociétés de gestion ont déjà intégré des mesures de l'exposition aux risques climatiques de leur portefeuille.

Dans le cadre du dialogue continu avec les sociétés de gestion partenaires et du renouvellement des conventions de gestion, le groupe CCR intègre progressivement les engagements ESG des sociétés de gestion dans la rédaction des conventions de gestion. A l'avenir, l'objectif du groupe CCR sera d'aligner autant que faire se peut les pratiques ESG des sociétés de gestion partenaires avec les principes de sa charte d'investissement responsable.

Les analyses de risque faites sur le portefeuille transparaissent en gestion déléguée permettent d'identifier les axes d'amélioration en matière d'ESG-Climat. La démarche du groupe CCR conserve volontairement un caractère fondamental et qualitatif en raison du caractère évolutif des données dans le temps et de la diversité des approches. Les manquements ou dérives non justifiés par des contraintes particulières ou propres à une classe d'actifs peuvent amener à la non-sélection d'une proposition d'investissement ou à la remise en cause d'une position déjà en portefeuille.

Lors des prochains exercices, le groupe CCR a l'ambition d'étendre le périmètre d'analyse climat et ESG des fonds collectifs analysés par transparence, l'objectif étant notamment de s'appuyer sur ces analyses dans le cadre du dialogue avec les sociétés de gestion. Le groupe CCR analysera également de manière systématique, via des questionnaires annuels, les pratiques ESG des sociétés de gestion des fonds collectifs.

A la fin de l'année 2019, 96,8 % des encours en gestion déléguée sont confiés à des sociétés signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN-PRI). Cet indicateur est interprété comme une volonté d'engagement des sociétés de gestion et de prise en compte des enjeux ESG-Climat dans le processus de gestion de leur gamme de fonds.

La très grande majorité des sociétés de gestion partenaires disposent d'une politique ESG formalisée. Elles gèrent 96,6 % des encours en gestion déléguée. La plupart d'entre elles s'appuient également sur une équipe dédiée à l'analyse des risques ESG (90,9 % des encours).

FIGURE 14
INTÉGRATION DES ENJEUX ESG PAR LES SOCIÉTÉS DE GESTION PARTENAIRES



3.5 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE EN GESTION IMMOBILIÈRE

Le patrimoine immobilier du groupe CCR est détenu en direct ou à travers des filiales. Le patrimoine détenu en direct est composé principalement d'immeubles résidentiels (58 % de la surface en m²), de bureaux (39 %) et de commerces (3 %), situés principalement à Paris. Le portefeuille du groupe CCR comprend également des participations dans des OPPCI.

Immobilier direct

Le Groupe CCR intègre les critères ESG dans ses investissements en immobilier direct lors de la sélection des actifs en tenant compte de leurs qualités intrinsèques et du potentiel de performance future, limitant leur impact environnemental. L'ensemble des dimensions E, S et G sont prises en compte dans l'évaluation du patrimoine pré & post acquisition, avec une trentaine d'indicateurs définis par l'OID (Observatoire de l'immobilier durable) suivis sur les thèmes suivants :

- environnement : performance énergétique, émissions de GES, consommation d'eau, gestion des déchets, risque physique,
- social : sécurité et santé des occupants, accessibilité, confort et bien-être,
- gouvernance : éthique des affaires, dépendance économique des fournisseurs, relations avec les sociétés de gestion, gouvernance interne, achats responsables.
- les immeubles tertiaires récemment acquis ou restructurés visent systématiquement des certifications (BREEAM, HQE, LEED).

En 2019, 50 % de la surface des immeubles tertiaires sont labellisés ou certifiés. Le groupe CCR a par ailleurs signé la Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés du Plan Bâtiment Durable. Le groupe consacre chaque année 30 % de son budget travaux à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le groupe a par ailleurs réalisé avec la société ELOGIA une estimation des émissions de gaz à effet de serre de ses immeubles tertiaires sur les scopes 1&2.

En 2019, sur l'ensemble des actifs tertiaires en portefeuille, 526 tCO₂ ont été émises, soit une baisse de 20 % (-132 tCO₂eq.) par rapport à 2018, principalement grâce à la réduction des émissions liées à la consommation d'électricité.

FIGURE 15
IMPLANTATIONS DU PARC IMMOBILIER DETENU EN DIRECT

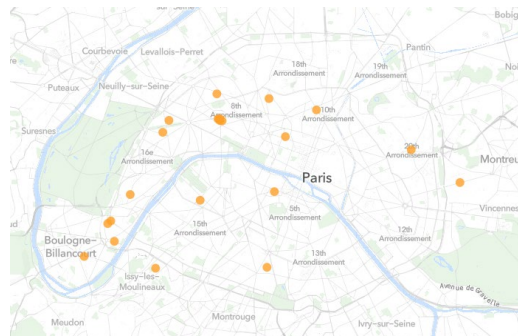


FIGURE 16
CARACTÉRISTIQUES DU PARC IMMOBILIER DÉTENU EN DIRECT (SURFACE EN MILLIER DE M²)

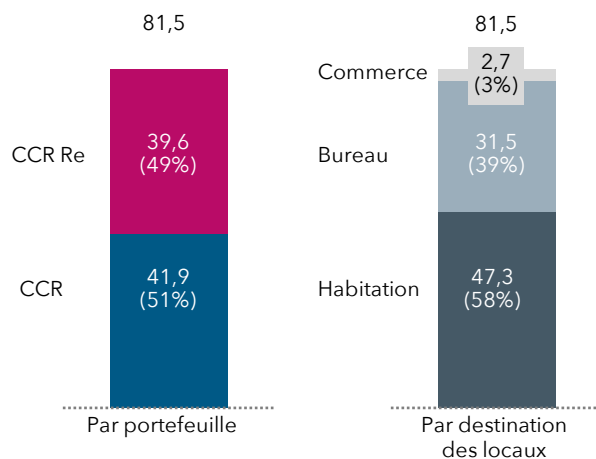
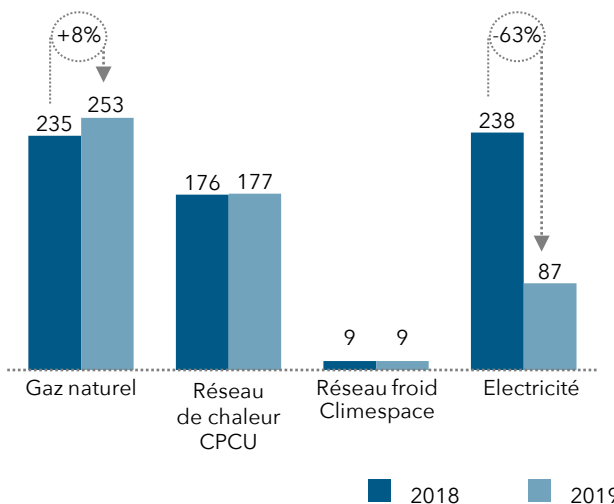


FIGURE 17
EMISSIONS LIÉES AUX SCOPES 1 & 2 DES IMMEUBLES TERTIAIRES (tCO₂)



La fourniture en électricité en énergie renouvelable a été généralisée dans les immeubles tertiaires, attestée par des certificats d'électricité de garantie d'origine non fossiles.

Sur l'ensemble du patrimoine, la fourniture d'électricité verte a progressé de +40 % (en nombre d'immeubles) et 2730 MWh d'énergie renouvelable produite par les immeubles ont été réinjectés sur le réseau de distribution d'électricité.

Un tiers des immeubles tertiaires bénéficient par ailleurs du chauffage via le réseau de chaleur de la ville de Paris. L'objectif est de continuer à faire progresser la part des énergies propres et renouvelables dans le mix énergétique des immeubles en souscrivant à des contrats de gaz « vert ».

Pour les immeubles détenus de longue date, des audits des consommations en énergie ont été réalisés et ont permis d'identifier des actions à entreprendre pour réaliser des économies d'énergie.

Le groupe CCR poursuit son partenariat avec DEEPI, société spécialisée dans la collecte de données énergétiques, pour suivre et contrôler l'évolution des consommations énergétiques et mesurer l'impact des actions et travaux réalisés.

En 2019, 30 % du patrimoine a fait l'objet d'un audit énergétique, l'objectif étant d'atteindre 100 % d'ici 2 ans et de couvrir ainsi le portefeuille résidentiel en incitant les locataires à fournir leur consommation d'énergie.

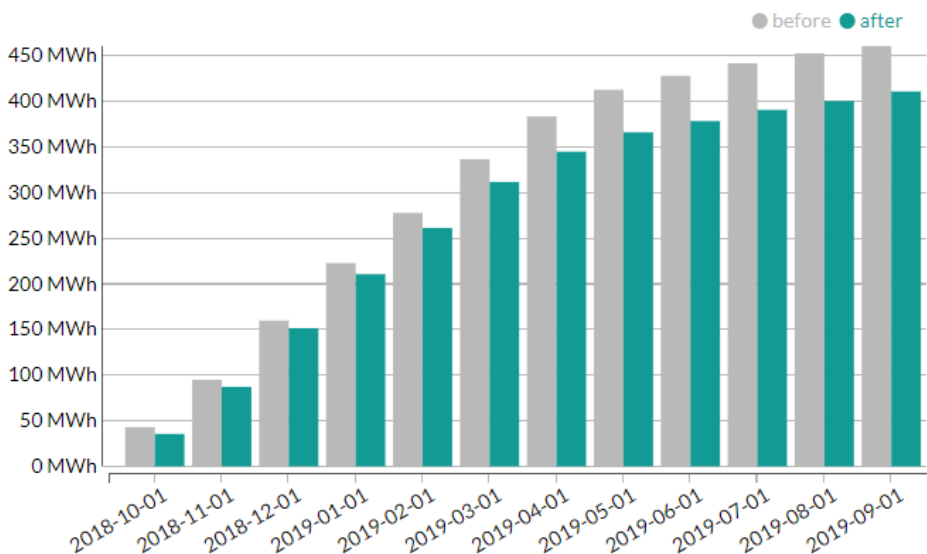
Les actifs tertiaires ont une performance énergétique globale en D avec une moyenne de 346,83 kWh/EP/m²/an.

Le groupe CCR déploie également une démarche de progrès et d'amélioration continue dans les immeubles résidentiels en accentuant les actions techniques et les investissements visant la réduction des consommations énergétiques :

- 100 % du patrimoine est équipé de régulateur de température (réduction de nuit et réglage de la courbe de chauffe),
- 70 % du patrimoine bénéficie de fenêtres en double vitrage,
- De manière systématique, à chaque libération d'appartement, des fenêtres en double vitrage sont installées ainsi que des robinets thermostatiques sur les radiateurs (70 ont été installés en 2019),
- 100 % des parties communes (hors parking) ont un équipement LED, des minuteurs et/ou détection de présence.

FIGURE 18
BAISSE DE 10 % DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES LIÉES AU REMPLACEMENT DES FENÊTRES AVEC DU DOUBLE VITRAGE SUR UN IMMEUBLE RÉSIDENTIEL

Indicateur cumulé, comparé avec l'année précédente l'action



Des initiatives visant la réduction des consommations d'eau (consommation totale de 63 756 m³ en 2019 soit - 3 % par rapport à 2018 - 0,37m³/m² en tertiaire et 1,11m³/m² en résidentiel) sont également mises en œuvre comme l'installation de robinetteries avec économiseur d'eau (150 installés en 2019).

Les créations d'emplacements pour vélos ont été généralisées : 90 % du patrimoine est équipé d'emplacements vélos.

Les risques physiques font par ailleurs l'objet d'une analyse systématique à l'acquisition et sont un critère discriminant pour la sélection des actifs : 100 % des actifs sont hors zone inondable.

Le groupe CCR est par ailleurs attentif à la sécurité des occupants de ses immeubles. Une attention particulière est portée sur la qualité de l'air et de l'eau. Ainsi en 2019, 50 % du parc tertiaire était équipé d'un système de ventilation par centrale de traitement d'air et 100 % des immeubles tertiaires ont fait l'objet de mesure de la performance du système de ventilation et de qualité de l'air ; 85 % des immeubles tertiaires ont fait l'objet d'une vérification de la potabilité et de la qualité de l'eau.

Enfin le groupe CCR poursuit le renforcement des dispositifs de gouvernance entourant l'acquisition et la gestion des immeubles. Une cartographie des risques ESG reposant sur des questionnaires à destination des sociétés partenaires pour évaluation de leurs pratiques ESG est en cours de développement. L'évaluation du risque de dépendance économique des fournisseurs ainsi que les politiques d'achats responsables sont prises en compte par le groupe.

Immobilier indirect

Dans le cadre des investissements indirects via des participations dans des OPPCI, la prise en compte des critères ESG est déterminante à la fois dans les thématiques des fonds mais aussi lors de la sélection des sociétés de gestion.

L'attention est portée sur les actifs présents dans les fonds ainsi qu'à l'engagement des sociétés de gestion sur les enjeux environnementaux et sociaux.

La majorité d'entre elles publie un rapport ESG et sont signataires des PRI. Ainsi, 90 % des fonds investis intègrent les critères ESG dans leur stratégie et ont pour objectif la construction de bâtiments neufs ou restructurés labellisés.

En 2018 et 2019, CCR a investi dans deux fonds de constructions de résidences seniors (valorisés à 14 M€ fin 2019) et renforcés son engagement dans un fonds de réhabilitation de friches industrielles en zone urbaine (10 M€ investis).

4

ENGAGEMENTS RSE DU GROUPE CCR

4.1	RECHERCHE SUR LE CLIMAT ET PARTENARIATS	32
4.2	MÉCÉNAT	32
4.3	ENGAGEMENT DU GROUPE CCR POUR LA DIVERSITÉ ET L'ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP	33

4.1 RECHERCHE SUR LE CLIMAT ET PARTENARIATS

Le groupe CCR mène depuis plus de quinze ans des travaux de recherche et développement dans le domaine des catastrophes naturelles. Ces études de modélisation réalisées en partenariat avec des organismes scientifiques français s'inscrivent dans une optique de compréhension fine des phénomènes, de leurs impacts en termes de dommages assurés. Au-delà des mécanismes d'indemnisation, ces connaissances permettent de renforcer la culture du risque et d'identifier les bonnes pratiques en termes de prévention et de gestion de crise.

Le groupe CCR poursuit ses travaux de recherche et de développement dans la modélisation des risques physiques et de transition, notamment dans le cadre de la chaire PARI - Programme de Recherche sur l'Appréhension des Risques et des Incertitudes - en coopération avec l'ENSAE ParisTech et Sciences Po. L'amélioration des connaissances est susceptible d'influer sur les comportements des différents acteurs et sur le modèle de mutualisation solidaire retenue par l'État français pour la couverture des catastrophes naturelles. Comment préserver ce modèle qui a fait ses preuves avec l'émergence d'outils de plus en plus sophistiqués ? C'est pour répondre à cette question que CCR soutient ces travaux de recherche scientifique.

La finesse de précision des modèles peut donner une fausse impression de maîtrise des risques et des engagements. La survenance d'événements, même peu intenses, apporte son lot d'imprévus : sinistres dans les zones qui semblaient jusque-là peu risquées, facteurs aggravants jouant sur le montant des sinistres etc. Dès lors, si les modèles comportent des incertitudes pour les événements de périodes de retour assez faibles, qu'en est-il pour les événements extrêmes dépassant largement en intensité les observations passées ? Ces incertitudes déjà importantes à climat actuel, le sont d'autant plus à climat futur, puisqu'au-delà des limites des modèles s'ajoutent les incertitudes sur l'évolution du climat et des enjeux assurés sur un horizon lointain. C'est dans cette optique que CCR a poursuivi en 2019 ses travaux avec Météo-France, initié en 2015 à l'occasion de la COP 21 à Paris, et prolongé pour les six prochaines années. En 2019, CCR a également produit une étude sur les incidences du réchauffement climatique sur le risque cyclonique dans les Départements d'Outre-mer.

Le groupe CCR participe également au projet NAIAD « NAture Insurance Value : Assessment and Demonstration » initié en 2015 avec vingt-trois partenaires de onze pays. Il s'appuie sur neuf sites d'expérimentation à travers l'Europe. Il a pour objectif d'évaluer et de démontrer la pertinence de Solutions fondées sur la Nature (SfN), comme mesures de prévention pour la réduction des risques liés à l'eau (inondations et sécheresses). Au sein du projet, le groupe CCR participe aussi à la définition d'instruments économiques et financiers stratégiques pour une gestion des risques reposant sur la prévention via les solutions vertes.

Enfin, dans ses travaux, le groupe CCR veille également à contribuer à la démarche orchestrée par la Banque de France et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution à la suite de leur étude portant sur « les assureurs français face au risque de changement climatique », tant en ce qui concerne la mise en place des meilleures conditions financières de la transition énergétique que dans la protection des acteurs publics et privés à l'égard des risques liés à ce changement.

4.2 MÉCÉNAT

En 2019, le groupe CCR a soutenu une vingtaine d'associations, institutions et projets humanitaires en versant plus de 350 000 € dans le cadre de sa politique de mécénat. Cette politique comprend plusieurs dimensions, humanitaire, environnementale et culturelle.

Mécénat environnemental

Partenaire mécène d'Energy Observer depuis 2017, le groupe CCR soutient une aventure humaine qui valorise le savoir-faire français autour d'une expérimentation qui pourrait révolutionner le transport maritime en limitant l'ampleur du changement climatique. L'équipe d'Energy Observer s'est lancée un défi à la fois humain et technologique, avec la réalisation d'un tour du monde pour exposer ses solutions innovantes à bord du premier bateau autonome en énergie et sans émission de gaz à effet de serre ni de particules fines, propulsé à l'hydrogène et aux énergies renouvelables, grâce à la mixité énergétique.

Cette aventure fait écho à l'ambition économique et scientifique de CCR en tant que réassureur public : garantir l'accès de tous les citoyens français à une couverture assurantielle des risques naturels et contribuer par son expertise de référence à l'étude et à la prévention des effets du changement climatique. Réassureur privé, CCR Re couvre également les risques naturels avec des solutions de marché dans le reste du monde. Le changement climatique appelle à l'invention et à l'industrialisation de solutions concrètes pour en limiter les impacts, en particulier dans le transport maritime. De ce point de vue, le périple entrepris par Victorien Erussard et Jérôme Delafosse met en exergue le savoir-faire collectif des scientifiques, des assureurs et des marins français dans cette cause.

Mécénat humanitaire

Le groupe CCR s'est engagé depuis 1996 dans une démarche de mécénat humanitaire apportant chaque année un soutien financier à des associations humanitaires, sociales ou environnementales soutenues par ses collaborateurs. Plus de 50 associations ont ainsi bénéficié de son soutien. Parmi ces associations, certaines accompagnent des personnes en situation de handicap (cf. 4.3).

Mécénat culturel

Dans la continuité de sa démarche RSE le groupe CCR s'engage depuis trois ans auprès de Musées qui grâce à leur programme d'actions favorisent l'accès des plus défavorisés à la culture. Ainsi le Groupe CCR s'engage depuis 2018 auprès du Musée Rodin. Son soutien contribue à l'enrichissement, la conservation et la restauration des œuvres mais aussi au développement d'expositions et de programmes culturels. Le mécénat du groupe s'inscrit dans la volonté de soutien aux opérations d'éducation artistique et culturelle menées par le musée.

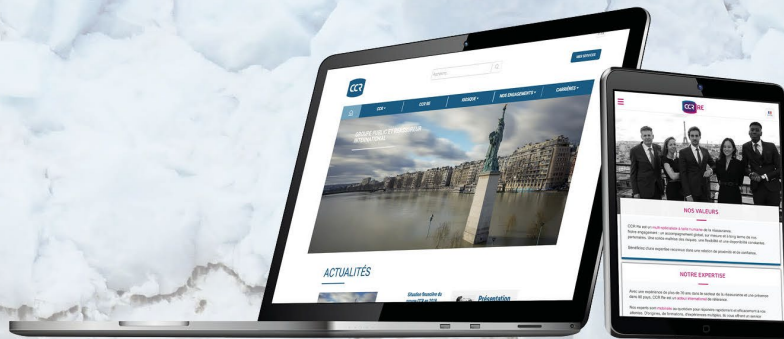
4.3 ENGAGEMENT DU GROUPE CCR POUR LA DIVERSITÉ ET L'ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

Le groupe CCR s'engage depuis plusieurs années en faveur du handicap en mettant en place des actions de sensibilisation en partenariat avec l'Agefiph. En 2019 une campagne de communication sur le handicap a été déployée pour les collaborateurs accompagnée de la diffusion d'une note informative sur le handicap. Plus de 80 % des handicaps ne sont pas visibles comme les déficiences auditives ou visuelles. Face à ce constat, le groupe encourage les salariés à faire reconnaître leur handicap et les accompagne dans leurs démarches administratives. Depuis 2018, des partenariats ont été développés avec des associations engagées aux côtés des travailleurs handicapés comme la Mission Handicap de la FFA et l'IFPASS. En 2019 l'accord relatif à l'égalité professionnelle Hommes Femmes et à la Qualité de vie au travail prévoit un chapitre sur les mesures relatives à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, notamment une prime de 500 € aux collaborateurs justifiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé ainsi qu'un aménagement des postes de travail adéquate.

Cet engagement pour les personnes en situation de handicap se concrétise également par des actions de recrutement : en 2019, le groupe CCR a participé au forum de recrutement dans l'assurance pour les personnes en situation de handicap à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un contrat en alternance, organisé par Le Club Handicap de l'Assurance, l'IFPASS et Cap emploi Paris. Cette participation a conduit au recrutement en CDD d'une personne en situation de handicap en 2019, converti en CDI en 2020. La Direction des ressources humaines accueille et accompagne ses collaborateurs dans les meilleures conditions possibles, notamment via l'organisation d'une journée d'intégration des nouveaux collaborateurs alternants et CDI en débutant par un petit-déjeuner livré par l'ESAT Berthier (établissement ouvert depuis 1975 qui accueille 151 travailleurs en situation de handicap). Cette journée a pour but de faire découvrir le Groupe CCR à travers les présentations de plusieurs intervenants des Ressources Humaines, Communication, Informatique et le DPO afin de partager les informations pratiques et nécessaires à une meilleure connaissance du Groupe.

Enfin le groupe CRR apporte son soutien financier à des associations qui accompagnent les personnes handicapées dans le cadre de sa politique de mécénat humanitaire et verse une partie de la taxe d'apprentissage à des organismes de formation accueillant des stagiaires ou des élèves en situation de handicap en province ainsi qu'en région parisienne.

	Information	Section du rapport
1	Présentation de la démarche générale de l'entité ou la SGP	2.1 et 2.2
2	Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité ou par la SGP pour informer les investisseurs sur les critères ESG pris en compte dans la politique d'investissement et le cas échéant de gestion des risques	Rapport ESG-Climat annuel 2.1
3	Pour les SGP : liste des OPC concernés et part en % de leurs encours dans le montant total des encours gérés par la SGP	n.a.
4	Adhésion éventuelle à une charte, un code, un label, une initiative ESG	4.1 et 4.3
5	Description générale des procédures de gestion des risques permettant d'identifier des risques ESG, de l'exposition des activités à ces risques et description générale de ces risques	3.1 et 3.5
6	Nature des critères ESG pris en compte et des raisons du choix des critères	
6.1	Critères ESG : description de la nature des principaux critères pris en compte et raisons du choix des critères	3.3, 3.4 et 3.5
6.2	Critères environnementaux : Indications qu'ils relèvent de :	
6.2.1	Risques associés au changement climatique (correspondant à des risques physiques, à des risques de transition)	3.2
6.2.2	Appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique et écologique	n.a.
7	Informations utilisées dans l'analyse des critères : Pour les critères ESG et les critères environnementaux, précision sur la nature des informations utilisées, pouvant être des données financières ou extra-financières, des analyses internes, des analyses externes ou des notations	
8	Méthodologie et résultats de cette analyse	
8.1	Critères ESG : Description de la méthodologie d'analyse	3.3, 3.4 et 3.5
8.2	Critères environnementaux	
8.2.1	Le cas échéant principales hypothèses sous-jacentes et compatibilité avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique	n.a.
8.2.2	Éléments d'explications sur la pertinence de la méthodologie et du périmètre retenus	3.2
8.2.3	Résultats de l'analyse - exposition aux risques associés au changement climatique	3.2
8.2.4	Actions menées à la suite de cette analyse, notamment modifications de la politique d'investissement et de désinvestissement, engagement auprès des émetteurs, augmentation des encours investis dans des titres et fonds contribuant à la TEE (fonds thématiques, infrastructures, OPC faisant l'objet d'un label, d'une charte, etc. ou autre initiative)	3.2
9	Intégration des résultats de cette analyse dans la politique d'investissement	
9.1	Critères ESG	
9.2	Critères environnementaux : contribution au respect de l'objectif international de lutte contre le réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la TEE	n.a.



Groupe public et réassureur international ccr.fr
catastrophes-naturelles.ccr.fr



Plus d'informations ccr-re.com



ENGE DELANCHY thelem AC